

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA :  
CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET  
CESSION DE DROITS D'UNE LECTURE DESSINEE  
AVEC GUY NADAUD**

Direction Ressources - Secrétariat des  
assemblées  
N° 2020-D-295

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée le contrat de production audiovisuelle et cession de droits d'une lecture dessinée passé avec le dessinateur Guy Nadaud dit « Golo », domicilié 12 rue Angel Albert à Angoulême, et GrandAngouleme pour la médiathèque l'Alpha.

**Article 2** – La convention prévoit la captation de la lecture dessinée prévue le 9 octobre 2020 à 18h30 à l'Alpha, à des fins archivistiques et pédagogiques, ainsi que pour valoriser et promouvoir les activités de l'Alpha.

**Article 3** – La cession de droit du dessinateur à GrandAngouleme est consentie pour un montant de 269,05 €.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 09/09/2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 09/09/2020  
Publié ou notifié,  
Le 09/09/2020